



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL -CELLULE ENVIRONNEMENT

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière de grès

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application des dispositions de l'arrêté de la préfète de l'Ariège en date du 17 mai 2017, une enquête publique est ouverte du **12 juin 2017 au 13 juillet 2017 inclus**, sur le dossier présenté, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, par le gérant de la société La Pierre à Aiguiser des Pyrénées – siège social : Chemin de Pomies 09400 Saurat, pour demander l'autorisation de réouverture et d'extension d'une carrière de grès sur le territoire de la commune de Saurat, au lieu-dit « Le Rec ».

L'activité exercée constitue une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation sous la rubrique n° 2510-1 de la nomenclature.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Du 12 juin 2017 au 13 juillet 2017 inclus, le dossier de demande d'autorisation avec l'étude d'impact, son résumé non technique et le résumé non technique de l'étude de dangers, ainsi que les informations relatives à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, seront :

- publiés sur le site internet des services de l'État de l'Ariège (<http://www.ariège.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques-DUP-DIG/Enquetes-publiques>),
- déposés dans les mairies de Saurat, siège de l'enquête, et Bèdeilhac-et-Aynat, Gourbit et Rabat-Les-Trois-Seigneurs, situées dans un rayon de 3km, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux, ainsi qu'aux heures de présence du commissaire-enquêteur à la mairie de Saurat.

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique mis à disposition :

- à la préfecture de l'Ariège – Bureau du courrier – les mardis, mercredis et jeudis, de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h ;
- à la mairie de Saurat, du lundi au vendredi de 14h à 17h.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à la mairie de Saurat, ainsi que sur la boîte fonctionnelle de la préfecture suivante : [pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr). Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Saurat, siège de l'enquête.

M. Gérard Bellecoste, chef d'atelier à la retraite, a été désigné par le tribunal administratif de Toulouse en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Il recevra les observations du public, pendant la durée de l'enquête, à la mairie de Saurat, siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- le lundi 12 juin 2017, de 14h30 à 17 heures ;
- le samedi 24 juin 2017, de 10 heures à 12h30 ;
- le jeudi 13 juillet 2017, de 15h30 à 18 heures.

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de l'Ariège (Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial - Bureau de l'appui territorial - Cellule Environnement) et dans les mairies précitées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le département pendant un an.

